

Montréal, le 21 juin 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir* à compter du 1^{er} octobre 2018
Dossier de la Régie : R-4018-2017, Phase 2

Dans sa [lettre du 18 juin 2018](#), Énergir indique avoir pris connaissance de la demande relative au plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 (Plan directeur) déposée le 12 juin 2018 à la Régie (R-4043-2018) par Transition énergétique Québec (TEQ).

À cet égard, Énergir constate que la Régie de l'énergie (la Régie) se trouve saisie de demandes qui se recoupent dans deux dossiers distincts, à savoir le présent dossier et le dossier relatif au Plan directeur. Selon Énergir, il serait souhaitable de tenir une rencontre préparatoire afin de se pencher sur le traitement réglementaire à adopter à l'égard du PGEÉ au présent dossier.

À l'instar d'Énergir, la Régie est d'avis qu'il y a lieu de tenir une rencontre préparatoire portant sur le traitement réglementaire du PGEÉ d'Énergir au présent dossier.

Conséquemment, la Régie tiendra une rencontre préparatoire le 28 juin 2018 à compter de 9 h, dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml
p. j.